Suppression des Limbes pour cause de « vision excessivement restrictive du salut »

Publié le 19 janvier 2007
5 minutes

Un document de 41 pages, intitulé Espérance du salut pour les enfants morts sans baptême, rédigé par la Commission théologique internationale et approuvé par ***Benoît XVI*** *le 19 janvier, déclare que les enfants morts sans baptême sont destinés au paradis, faisant ainsi disparaître les limbes qualifiés d"« hypothèse théologique ». Car les limbes – désignant un lieu où les enfants non baptisés vivraient pour l'éternité sans jouir de la vision béatifique – est considéré par la Commission théologique du pape comme le reflet d"« une vision trop restrictive du salut ». Au contraire, affirme le document, Dieu est miséricordieux et « veut que tous les hommes soient sauvés ».*

Ce texte a été publié le 20 avril par la revue américaine *Origins* et de larges extraits ont été donnés par l'agence des évêques américains, *Catholic News Service* (CNS), alors que la version intégrale du texte en italien, qui sera publiée par la *Civiltà Cattolica*, le bimensuel de la Compagnie de Jésus, est attendue pour le 5 mai.
La Commission théologique internationale a commencé à se pencher sur la question des limbes en 1994. Cette commission était alors dirigée par le cardinal Joseph Ratzinger, qui avait déjà exprimé son avis personnel en 1984, en disant qu'il aurait « laissé tomber ce qui n'a toujours été qu'une hypothèse théologique ». – Les documents de la commission ne relèvent pas du magistère mais sont censés aider le Saint-Siège à réfléchir sur des questions théologiques importantes, sur lesquelles le pape peut, s'il le souhaite, se prononcer par la suite.
Le document du 19 avril reprend et développe ce que le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* de 1992 déclarait au n° 1261 :

> *« Quant aux enfants morts sans baptême, l'Eglise ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait dans le rite des funérailles pour eux. En effet, la grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui lui a fait dire 'Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas' (Mc 10, 14), nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de salut pour les enfants morts sans baptême ».*

Les membres de la Commission théologique internationale, présidée aujourd'hui par le cardinal William Levada, préfet de la Congrégation de la foi, affirment : « Notre conclusion est que les nombreux facteurs que nous avons pris en considération donnent des fondements théologiques et liturgiques sérieux pour espérer que les enfants non-baptisés qui meurent seront sauvés et bénéficieront de la vision béatifique ». « Nous soulignons le fait que ce sont des raisons pour une pieuse espérance, plutôt que des motifs de connaissance sûre », ajoutent-ils en déclarant qu'il faut « que soit clairement reconnu le fait que l'Eglise n'a pas de connaissance sûre sur le salut des enfants qui meurent sans être baptisés ». Mais « il y a des raisons d'espérer que Dieu sauvera ces petits-enfants, précisément parce que ce n'était pas possible de faire pour eux ce qui aurait été le plus désirable », c'est-à-dire « les baptiser dans la foi de l'Eglise et les incorporer de façon visible au corps du Christ ».
Et d'ajouter que « les petits enfants ne mettent aucun obstacle personnel sur le chemin du salut »,

c’est pourquoi « Dieu donne la grâce du baptême sans que le sacrement soit donné, et ce fait doit être particulièrement rappelé dans les cas où il serait impossible de conférer le baptême ». Le magistère de l’Eglise a évolué vers une « compréhension plus nuancée » de la façon dont la relation avec l’Eglise peut être réalisée, écrivent les membres de la commission, sans renoncer pour autant à l’idée que tout salut s’accomplit à travers le Christ et son Eglise : « Il n’y a pas de salut qui ne soit pas du Christ et ecclésial par sa nature même ».
La Commission théologique internationale a estimé que le sujet devenait urgent au niveau pastoral, dans la mesure où de plus en plus d’enfants ne sont plus baptisés dans la société post-moderne et où beaucoup sont victimes d’avortement.
Le 24 avril, le chroniqueur religieux du *Monde*, **Henri Tincq**, exprime sans ambages la satisfaction des catholiques progressistes : « Que faire d’un si lourd héritage défendu, du Moyen Age jusqu’au XXe siècle, par une Eglise manipulatrice, trop contente de faire peser la menace des limbes pour inciter les parents à faire baptiser au plus vite leurs enfants ? Sur ce point, sa réflexion théologique est enfin passée de l’intransigeance dogmatique à la miséricorde ». – Ce passage de « l’intransigeance dogmatique à la miséricorde » est en fait le rejet des limbes, hâtivement qualifiés d’ « hypothèse théologique », et leur remplacement par une « pieuse espérance » sans « motifs de connaissance sûre ».
Il reste maintenant à la Commission théologique internationale le soin d’expliquer aux fidèles pourquoi on ne doit pas tirer de son récent document les conclusions pratiques suivantes :

- Les parents peuvent repousser indéfiniment la date du baptême de leurs enfants. En cas de mort subite, le nourrisson est assuré de recevoir la grâce du baptême sans que le sacrement lui soit conféré.
- Les enfants victimes d’avortement iront droit au paradis et leurs parents n’ont pas à s’inquiéter du salut éternel de ces innocents.

Source : La Porte Latine